

## LA FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION RELANCE SON ACTIVITÉ

Depuis 28 ans, la Fondation agit dans les territoires auprès des plus fragiles ; plus de 300 000 personnes, chaque année, bénéficient de ses actions. Les fondations abritées, les clubs de son Réseau et chacune des structures de la communauté FACE, sur le territoire français, répondent à ses missions d'Intérêt Général.

Depuis mai 2019, une nouvelle équipe à la direction de FACE s'est activement employée à redresser la Fondation qui, suite à un rapport de la Cour de Comptes, s'est engagée dans une vaste réforme. Afin de sécuriser l'atteinte de cet objectif, FACE avait demandé, en octobre 2020, à être placée sous le régime de la sauvegarde, ce qui a été accepté par le Tribunal Judiciaire de Bobigny.

Dans le cadre de cette procédure de sauvegarde, les missions de FACE ont été précisées et sa raison d'être réaffirmée. Les dettes ont été restructurées et négociées, les priorités renouvelées et les modes d'actions rationalisés. Grâce à la mobilisation de ses fondateurs historiques, ont été rassemblés les fonds nécessaires au paiement des dettes exigibles et à la reconstitution de la dotation. La Fondation ouvre aujourd'hui une période de relance, en dialogue constant avec des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, l'Etat et les entreprises engagées à ses côtés.

Le 20 janvier 2022, la sortie de sauvegarde de la Fondation a été prononcée par le Tribunal Judiciaire de Bobigny.

Cette annonce vient récompenser de nombreux mois de travail de l'équipe de la Fondation qui a mis en œuvre une réforme structurelle et opérationnelle de grande envergure, et de ses fondateurs qui ont apporté les fonds nécessaires afin de répondre aux exigences d'une sortie de sauvegarde.

Une nouvelle page s'ouvre aujourd'hui pour la Fondation FACE et nous gardons le souhait de porter une ambition renouvelée afin de toujours mieux lutter contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté, au service de nos bénéficiaires.